



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

---  
Arrondissement de  
Marseille

-----  
MAIRIE D'AURIOL  
13390

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AURIOL

SÉANCE DU 28 MARS 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	32

N° 17/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur ROCCHIA Raymond, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 22 mars 2019

Étaient présents : MM GARCIA Danièle, ROCCHIA Raymond, AZIBI Monique, BARBAROUX Guy, RUL Marie-Dominique, GERMAIN Jacques, MAUNIER Joséphine, RETOR Antoine, MEAN Hélène, REVEST Jean-Luc, JOURNEUX Aline, VISNELDA Jean-Paul, KOUCHICA Gilles, MIECHAMP Robert, DIE Claudine, VOLPE Michèle, GIRAUD Danièle, REY Daniel, AL MHANA Laurence, SICARD Frédéric, DORGNON Gérald, SANTIAGO Jean-Antoine, BERLENCOURT Pierre, ALLOUCHE Albert, RAFFAELLY Sandrine, GOLEA Alain, OF Eric, CAMOUS Richard, OLIVIERO Marie-Cécile, HADDAD Rachid.

Avaient donné procuration : MM. MOUREN Bernadette, GRIMAUD Michelle, MIQUELLY Véronique.

Secrétaire de Séance : M. REVEST Jean-Luc.

**Objet : Compte Administratif du budget principal de la Commune - Exercice 2018 - Rapporteur : Monsieur BARBAROUX Guy, Adjoint aux Finances et aux Budgets.**

Siégeant sous la présidence de Monsieur Raymond ROCCHIA, élu Président, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire, Vu le Compte de Gestion 2018 du Comptable Public, Vu le Compte Administratif de l'Exercice 2018 dressé par Madame GARCIA Danièle, Maire d'Auriol, Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Vu l'avis de la Commission des Finances et des Budgets en date du 21 mars 2019,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour (25 liste « d'intérêt communal. Agir pour Auriol » et 1 liste « Auriol Vraiment à Gauche »), 6 voix contre (5 liste « Auriol Ensemble », 1 « liste Auriol Objectif 2020 »),

Accusé de réception en préfecture  
013-211300074-20190328-17-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2019  
Date de réception préfecture : 02/04/2019



Décide :

1°) de prendre acte de la présentation faite du **Compte Administratif 2018 du budget principal de la Commune**, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT*	RECETTES ou EXCEDENTS*	DEPENSES ou DEFICIT*	RECETTES ou EXCEDENTS*	DEPENSES ou DEFICIT*	RECETTES ou EXCEDENTS*
<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	-	1 511 119,89	893 007,94	29 072,67	893 007,94	1 540 192,56
Opérations de l'exercice	12 056 114,48	13 039 592,67	1 507 662,80	1 369 691,92	13 563 777,28	14 409 284,59
<b>TOTAUX</b>	<b>12 056 114,48</b>	<b>14 550 712,56</b>	<b>2 400 670,74</b>	<b>1 398 764,59</b>	<b>14 456 785,22</b>	<b>15 949 477,15</b>
Résultats de clôture	-	2 494 598,08	- 1 001 906,15	-	-	1 492 691,93
Restes à réaliser	-	-	624 038,93	458 012,00	624 038,93	458 012,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>12 056 114,48</b>	<b>14 550 712,56</b>	<b>3 024 709,67</b>	<b>1 856 776,59</b>	<b>15 080 824,15</b>	<b>16 407 489,15</b>
RESULTATS DEFINITIFS	-	2 494 598,08	- 1 167 933,08			1 326 665,00

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4°) de viser les annexes au présent compte prévues par le Décret n° 93-570 du 27 mars 1993 pris pour l'application des Articles 13 et 15 de la loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

5°) de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci-jointe),

6°) de voter le présent **Compte Administratif 2018** (Projet de Compte Administratif ci-joint).

Fait les jour mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Premier Adjoint,  
**Raymond ROCCHIA**



Accusé de réception en préfecture  
013-211300074-20190328-17-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2019  
Date de réception préfecture : 02/04/2019